

# Plan régional pour l'Agriculture Biologique

2023 - 2027

« POUR UNE AGRICULTURE  
ET UNE ALIMENTATION DURABLES  
EN OCCITANIE »



# Signature du plan régional pour l'agriculture biologique 2023-2027



**Pierre-André DURAND**  
*Préfet de la région Occitanie  
Préfet de la Haute-Garonne*

**Carole DELGA**  
*Ancienne ministre  
Présidente de la Région  
Occitanie / Pyrénées-Méditerranée*

**Guillaume CHOISY**  
*Directeur de l'Agence  
de l'eau Adour-Garonne*

**Laurent ROY**  
*Directeur Général de l'Agence de l'eau  
Rhône-Méditerranée-Corse*

**Christian SOLER**  
*Président d'Interbio Occitanie*

Fait à Montégut-Bourjac (31) le lundi 18 septembre 2023

# Sommaire

## L'OCCITANIE, UNE IMPORTANTE RÉGION PRODUCTRICE

Bilan du Plan 2018-2022 .....	6
2021, changement de conjoncture .....	6
Objectifs et principaux axes d'action .....	8
Les engagements des partenaires .....	10



## AXE 1

### Soutenir la consommation des produits de l'Agriculture Biologique dans tous les circuits

Diagnostic et enjeux .....	12
Bilan .....	13
Actions .....	14
I/ Développer et consolider les débouchés et la pluralité des circuits de distribution pour les produits de l'AB régionaux	
II/ Valoriser l'identité de l'Agriculture Biologique régionale	

## AXE 2

### Faire de l'Agriculture Biologique un atout pour les territoires

Diagnostic et enjeux .....	16
Bilan .....	17
Actions .....	18
I/ Faire de l'Agriculture Biologique un axe de développement pour les territoires	
II/ Communiquer sur les territoires exemplaires	

## AXE 3

### Favoriser l'accès à l'Agriculture Biologique pour tous

Diagnostic et enjeux .....	20
Bilan .....	21
Actions .....	22
I/ Augmenter la part d'Agriculture Biologique dans les établissements de la région	
II/ Valoriser l'offre auprès des clients de la Restauration Hors Domicile (RHD) et développer les liens fournisseurs/ acheteurs	
III/ Solidarité alimentaire	

## AXE 4

**Consolider la production et structurer des filières pour garantir une juste répartition de la valeur ajoutée**

---

Diagnostic et enjeux .....	24
Bilan .....	25
Actions .....	26
I/ Poursuivre le soutien à la conversion en Agriculture Biologique	
II/ Accompagner la production pour répondre aux besoins des marchés	
III/ Permettre le renouvellement des générations	
IV/ Structurer des filières régionales d'approvisionnement	
V/ Accompagner l'investissement des entreprises et développer un tissu économique performant	
VI/ Trouver des relais de croissance grâce à l'innovation	

---

**OBJECTIF TRANSVERSAL AMONT/AVAL : Amener l'Agriculture Biologique vers encore plus de durabilité**

---

Diagnostic et enjeux .....	29
Bilan .....	30
Actions .....	30

**EN RÉSUMÉ** ..... 40

**LEXIQUE** ..... 42

## AXE 5

**Développer l'offre de formation et de recherche-expérimentation**

---

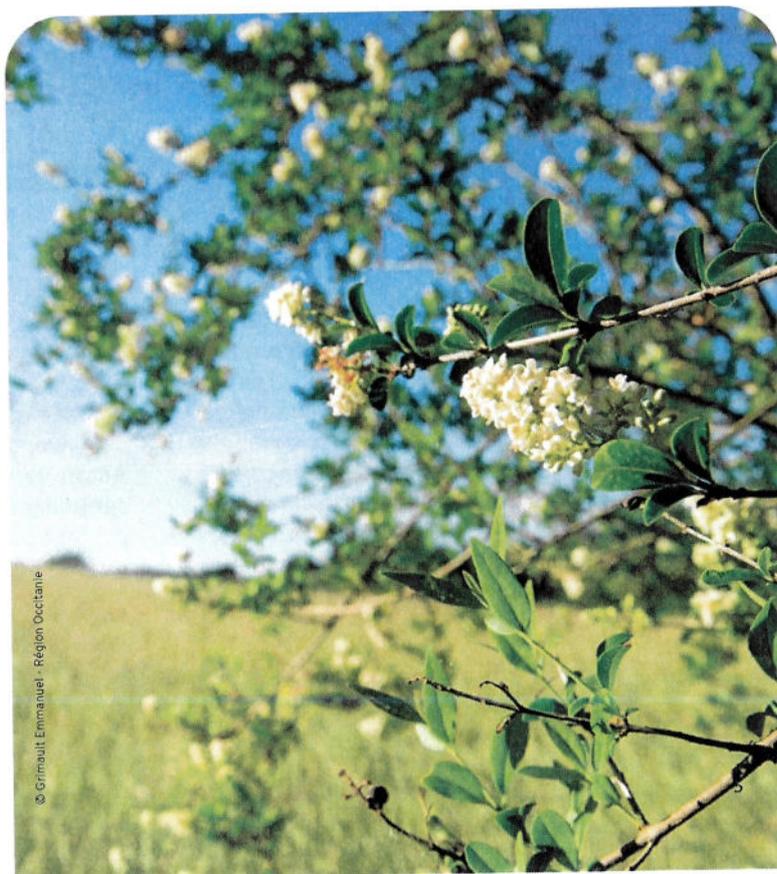
Diagnostic et enjeux .....	32
Bilan .....	33
Actions .....	34
I/ Développer l'Agriculture Biologique dans l'offre de formation	
II/ Soutenir l'expérimentation en Agriculture Biologique	
III/ Favoriser les partenariats avec l'enseignement supérieur et la recherche	

## AXE 6

**Animation et gouvernance de la filière Agriculture Biologique régionale**

---

Diagnostic et enjeux .....	36
Bilan .....	37
Actions .....	38
I/ Conforter l'association à caractère interprofessionnel fédérant l'ensemble des opérateurs de la filière AB	
II/ Favoriser les échanges et la mutualisation d'outils et d'informations au sein des filières, entre les filières et les territoires	
III/ Produire et rendre accessibles des données sur les filières dans le cadre de l'Observatoire Régional de l'Agriculture Biologique (ORAB)	



# L'Occitanie, une importante région productrice

La région Occitanie est la plus grande région française et la deuxième région agricole. La diversité de ses paysages lui confère une très grande variété de productions et pratiquement toutes les filières agricoles sont présentes sur le territoire.

## Bilan du Plan 2018-2022

Dans la continuité des programmations précédentes, l'État et la Région Occitanie lançaient en 2018 un premier plan régional pour l'agriculture biologique. L'objectif était déjà transversal et avait vocation à mobiliser l'ensemble des compétences de la Région au service de l'Agriculture Biologique.

Aujourd'hui le bilan est largement positif. Les efforts consentis pour l'accompagnement de la production ont porté leurs fruits. Plus de 20% des surfaces régionales sont en Agriculture Biologique. La région a conservé sa place de première région Bio française et atteint le rang de deuxième région européenne.

Elle représente ainsi une part importante de la production nationale dans toutes les filières de l'Agriculture Biologique : 1<sup>ère</sup> en viticulture, grandes cultures, surfaces fourragères, ovins lait et viande ; 2<sup>ème</sup> en fruits, apiculture et bovins viande ; 3<sup>ème</sup> en plantes à parfum aromatiques et médicinales (PPAM) et légumes frais. L'Agriculture Biologique a passé un cap en région : on la retrouve dans tous les dispositifs d'accompagnement et elle représente la moitié des installations depuis 2019.

Mais des secteurs restent en recul comme l'intégration dans les projets de territoires ou l'introduction de produits issus de l'Agriculture Biologique en restauration hors domicile (RHD).

Enfin, le baromètre national de l'Agence Bio révèle que les habitants de la région Occitanie connaissent mieux les logos présents sur les produits alimentaires, notamment ceux portant sur l'origine des produits. Ils sont particulièrement attentifs aux différentes mentions qui sont garanties par le label Bio, sans ajout artificiel notamment. Les produits de l'Agriculture Biologique sont plébiscités par les habitants d'Occitanie et 90% souhaitent une présence de produits issus de l'agriculture biologique à la cantine des écoles. Par ailleurs, les habitants d'Occitanie sont des consommateurs historiques par rapport aux autres régions françaises et sont très fortement motivés par un enjeu environnemental dans leur achat de produits Bio. Il est important de souligner que pour 70% d'entre eux, la crise sanitaire n'a pas changé leurs comportements.

## 2021, changement de conjoncture

Après une croissance à 2 chiffres depuis 10 ans, la consommation du marché Bio connaît un tassement depuis 2021 et décroît en fin d'année 2022. Les raisons sont multiples (conjoncture économique, concurrence de marques ou labels, méconnaissance des bénéfices de l'Agriculture Biologique par les consommateurs, frein du prix des produits), alors même que le prix final des produits d'Agriculture Biologique varie moins que celui des produits conventionnels et que l'écart de prix se réduit.

La contractualisation dans les filières de l'Agriculture Biologique et le développement de

stratégies collectives ont également démontré que cette filière résiste mieux aux crises. Mais, dans ce contexte de tassement du prix et de flambée des prix de l'énergie, un risque de déconversion existe et il doit être surveillé. Aussi, la filière Agriculture Biologique doit continuer à renforcer les piliers de son développement pour traverser cette nouvelle conjoncture.

Alors que le plan Bi'O précédent a accompagné le développement des filières, celui-ci doit les consolider.

Pour que l'Occitanie garde sa dynamique et reste une région de référence pour la production en Agriculture Biologique, il faut agir à tous les niveaux de la filière :

- Encourager la consommation des produits Bio et locaux en Occitanie et renforcer la communication sur les atouts de l'agriculture biologique,
- Améliorer le revenu de nos agriculteurs,
- Accompagner les territoires pour qu'ils s'engagent dans l'Agriculture Biologique et les valoriser,
- Permettre à chacun de consommer des produits issus de l'Agriculture Biologique,
- Maintenir et consolider notre production Bio (accompagner à la fois les producteurs, les entreprises et les filières),
- Soutenir les filières pour faire de l'Agriculture Biologique un modèle de transition agro-écologique,
- Consolider la gouvernance régionale Bio,
- Maintenir la place de leader de la région Occitanie,
- Faire de l'Agriculture Biologique un modèle de notre développement et un atout de l'attractivité de notre territoire.

Les professionnels se mobilisent donc pour renforcer l'accompagnement technique des producteurs afin de consolider les exploitations déjà engagées. D'autres leviers peuvent être actionnés tout au long de la filière : contractualisation, meilleure valorisation, diversification des produits et des marchés, recherche de nouveaux débouchés, innovations produits, optimisation, réduction des charges. L'implication de tous les acteurs de l'amont à l'aval est nécessaire, avec une vigilance accrue sur la présence et l'accompagnement des entreprises partenaires du développement de filières régionales équitables.

Pour se démarquer et être compétitive, la filière Bio doit également démontrer son avance sur les services environnementaux rendus (préservation de la biodiversité, amélioration de la qualité de l'eau) et valoriser les démarches de progrès et l'innovation dont elle fait preuve pour répondre aux défis actuels : sobriété énergétique, développement du commerce équitable, réduction de l'impact

carbone des filières, réduction des déchets y compris les emballages, optimisation des circuits logistiques de distribution et augmentation de la consommation en local.

Par tous ces aspects, l'Agriculture Biologique constitue ainsi un atout pour les territoires.

Il est donc nécessaire de convaincre l'ensemble des acteurs impliqués dans des projets et des démarches territoriales (en particulier les projets alimentaires territoriaux (PAT), Parcs nationaux régionaux (PNR), zones prioritaires pour les enjeux biodiversité et qualité de l'eau, collectivités territoriales, ...) de l'enjeu que représente l'Agriculture Biologique pour l'Occitanie et ses territoires et de renforcer leur engagement.

La RHD représente également un potentiel de développement pour les filières Agriculture Biologique tout en répondant à l'objectif de démocratisation des produits Bio. Elle est un moyen de renforcer l'ancrage territorial de l'Agriculture Biologique et d'aborder la question de l'accessibilité pour l'ensemble des publics.

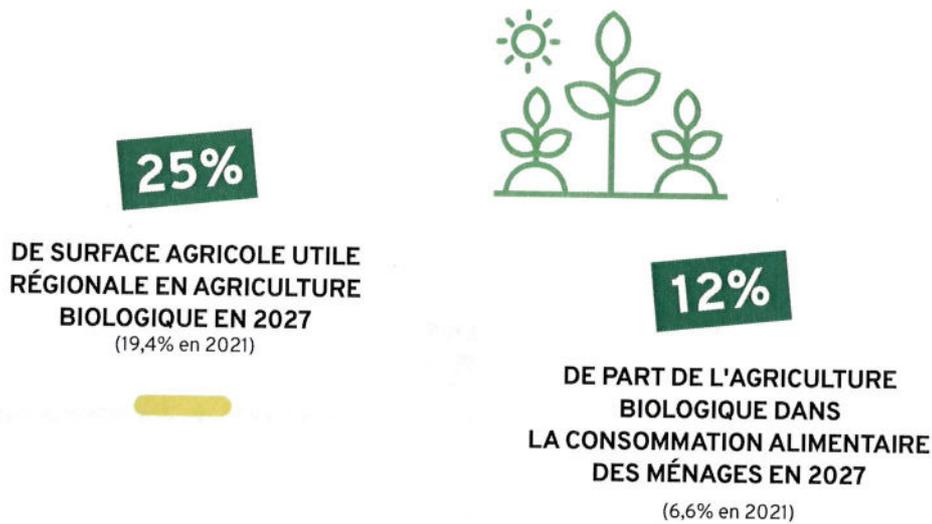
Enfin, l'ensemble de ces efforts doit être valorisé dans le cadre de campagnes de communication qui rappellent les bénéfices sociaux et environnementaux de l'Agriculture Biologique répondant aux exigences des citoyens. Ces campagnes doivent permettre de soutenir la consommation en apportant la preuve des intérêts d'une consommation de produits issus de l'Agriculture Biologique avec une origine occitane sur tous les marchés.

L'objectif premier est de sécuriser les revenus de l'ensemble des acteurs régionaux et de continuer à faire de l'Agriculture Biologique le fer de lance de la transition agroécologique et sociale du territoire régional. L'Occitanie pourra ainsi confirmer sa place de leader des régions européennes Bio.

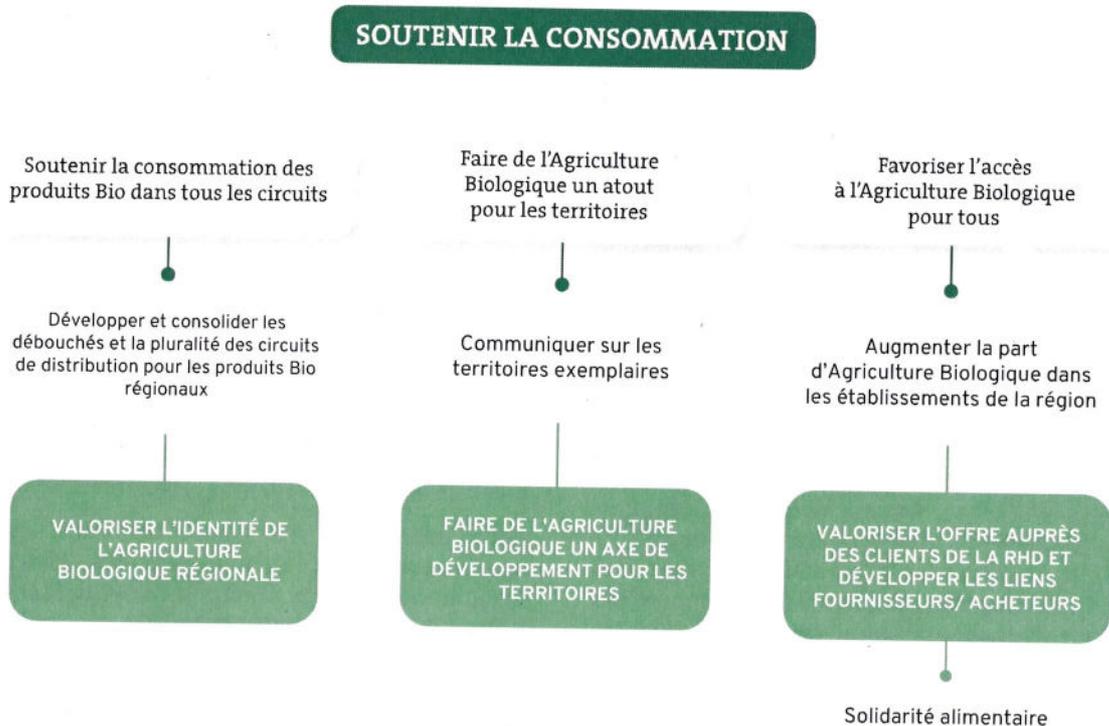
Pour coordonner l'ensemble de ces efforts, en continuité et complémentarité entre le Programme national Ambition Bio et le Plan Bi'O – Produire, Consommer, Vivre Bio en Occitanie, l'État, la Région, l'Agence de l'eau Adour-Garonne, l'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée-Corse et INTERBIO Occitanie se mobilisent et co-signent un « Plan régional pour l'Agriculture Biologique » commun avec des objectifs pluriannuels afin de rendre plus lisibles les dispositifs d'aide existants et les engagements de chaque partenaire.

## Objectifs et principaux axes d'action :

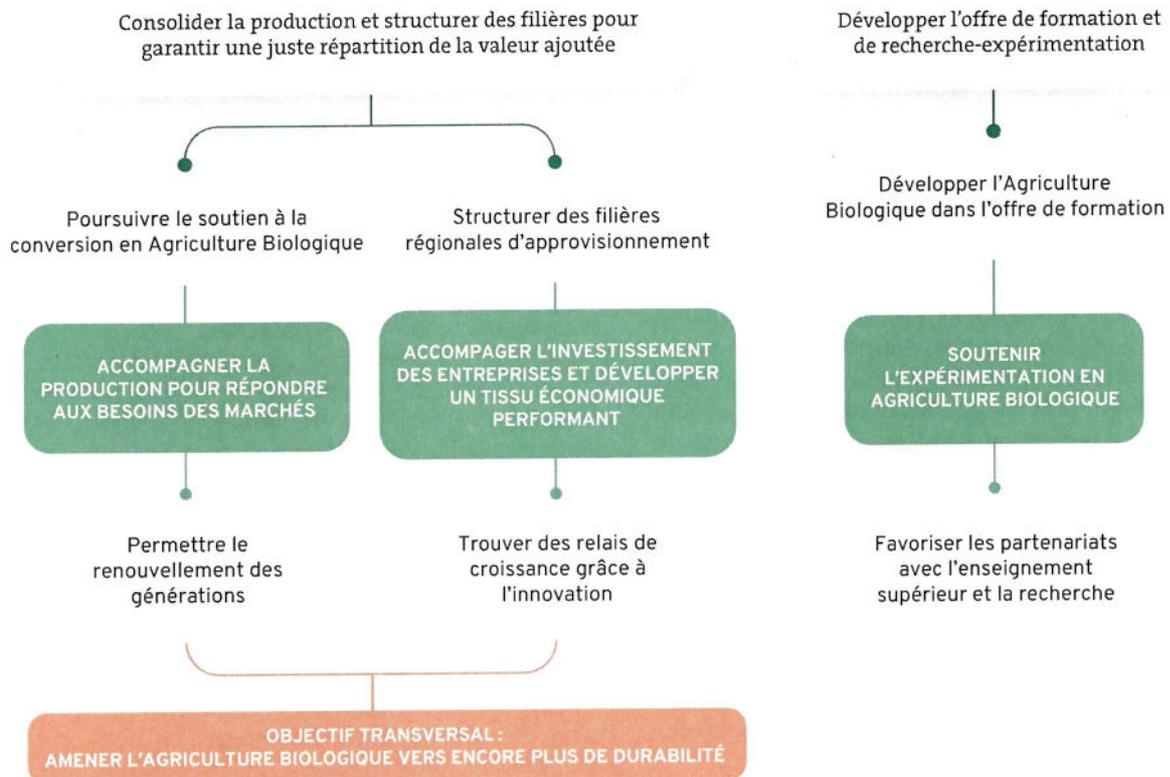
L'ensemble des partenaires affichent des objectifs communs ambitieux :



Les axes prioritaires retenus sont :



## CONSOLIDER LES FILIÈRES ET MAINTENIR LA PRODUCTION



## CONFORTER L'ANIMATION ET LA GOUVERNANCE DE LA FILIÈRE AGRICULTURE BIOLOGIQUE RÉGIONALE

Conforter l'association à caractère interprofessionnel

Favoriser les échanges et la mutualisation d'outils et d'information au sein des filières, entre les filières et les territoires

**PRODUIRE ET RENDRE ACCESSIBLES DES DONNÉES SUR LES FILIÈRES**

## Les engagements des partenaires

La production de produits agricoles et alimentaires en Agriculture Biologique en Occitanie est une chance pour tous : pour nos concitoyens qui bénéficient d'un environnement préservé, pour les consommateurs qui ont le choix de produits sains et de qualité, pour les producteurs et les entreprises qui s'engagent dans l'une des démarches de transition agroécologique les plus abouties.

**L'État, la Région et les Agences de l'eau Adour-Garonne et Rhône-Méditerranée-Corse et INTERBIO Occitanie s'engagent :**

### Pour les producteurs

Parce que l'Agriculture Biologique exige de prendre des risques et augmente les coûts de production, la Région et les Agences de l'eau accompagnent la recherche-expérimentation, la diffusion de connaissances et l'investissement des exploitations agricoles et l'État finance les aides à la conversion avec les Agences de l'eau en cofinancement du FEADER dans le cadre de la nouvelle PAC 2023-2027. Cette dernière prévoit également l'accès à l'écorégime aux exploitations d'Agriculture Biologique par la voie de la certification avec un niveau supérieur de valorisation. L'État soutient par ailleurs l'Agriculture Biologique via le crédit d'impôt Agriculture Biologique.

Enfin, la Région s'engage à poursuivre le financement de l'aide au maintien de l'Agriculture Biologique (MAB) en 2023.

Cet engagement permet le renouvellement des générations et répond aux attentes des nouveaux agriculteurs en accompagnant l'installation et la formation agricole.

### Pour les consommateurs

Parce que l'Agriculture Biologique garantit une production sans OGM, sans produit chimique de synthèse et moins d'antibiotiques, et que les produits issus de l'Agriculture Biologique sont généralement plus riches sur le plan nutritionnel, la Région s'engage pour la santé des consommateurs et leur permet d'identifier les produits Bio régionaux grâce à la marque « Sud de France – Le Bio d'Occitanie ». Elle offre également aux lycéens une alimentation de qualité dans ses établissements scolaires et accompagne les professionnels pour rendre l'Agriculture Biologique accessible dans tous les réseaux de distribution.

Au niveau national, de nouvelles campagnes de communication sur l'Agriculture Biologique seront déployées avec un financement par l'État. La question de l'accès pour tous à l'Agriculture Biologique par la mise en place d'actions innovantes de solidarité alimentaire sera également encouragée par l'État et la Région.

De même, les professionnels des filières s'engagent au sein d'INTERBIO Occitanie à mettre en valeur la diversité des productions d'Agriculture Biologique d'Occitanie au travers de communications ciblées pour faire connaître leurs atouts garantis par un cahier des charges parmi les plus exigeants et les plus contrôlés, avec un accompagnement de la Région. Ils s'engagent aussi à éclairer nos concitoyens, rendre accessibles les produits issus de l'Agriculture Biologique au plus grand nombre et à répondre aux besoins de la RHD pour une Agriculture Biologique régionale reconnue et plébiscitée par les consommateurs.

Enfin, parce que le rythme naturel des animaux est respecté, que les animaux sont nourris avec des aliments Bio et variés ayant accès au plein air et aux pâturages, les partenaires s'engagent aussi pour le respect du bien-être animal.

### Pour les citoyens

Parce que l'Agriculture Biologique, ce sont des exploitations plus petites qui préservent les paysages, et 30% d'emplois en plus dans les fermes, la Région fait le choix de l'Agriculture Biologique. Première région Bio française, meilleure région européenne, plus de 20% du territoire est en Agriculture Biologique. Au-delà des filières, ce sont autant d'espaces gérés durablement, qui préservent les ressources du territoire et les valorisent. La Région s'engage pour préserver ce patrimoine et le bien commun de tous en valorisant le Bio d'Occitanie.

### Pour la biodiversité et le vivant

Parce que l'Agriculture Biologique contribue à préserver la biodiversité (30% d'espèces en plus dans les exploitations Agriculture Biologique), à renforcer les services écosystémiques, à améliorer la qualité de l'eau, à limiter l'érosion des sols et améliorer leur fertilité, à favoriser la pollinisation et parce qu'elle contribue à la lutte contre le réchauffement climatique en limitant les rejets polluants et en stockant davantage de CO2 dans le sol, l'État, la Région et les Agences de l'eau font le choix de l'Agriculture Biologique. La Région soutient également une meilleure gestion qualitative et quantitative de l'eau dans le cadre de son Plan Eau qui complète le plan Eau présenté le 30 mars 2023 par le Président de la République.

## Pour les territoires

Parce que l'Agriculture Biologique répond aujourd'hui aux enjeux des territoires, respecte l'environnement, favorise l'autonomie alimentaire et permet une atténuation des impacts liés au changement climatique, l'État, la Région et les Agences de l'eau cherchent à faire de l'Agriculture Biologique un atout de leur développement. Les partenaires valorisent les territoires exemplaires et défendent l'identité Agriculture Biologique régionale. Ils encouragent le développement des circuits courts et la consommation des produits d'Agriculture Biologique de la région. Cet ancrage territorial doit être poursuivi en lien et en partenariat avec tous les acteurs des territoires pour conforter la filière Bio, pourvoyeuse d'aménités positives (eau, sols, énergie, biodiversité, ...).

Les professionnels des filières s'engagent au sein d'INTERBIO Occitanie à mutualiser les connaissances, transmettre, former pour bénéficier des solutions trouvées dans les territoires et rendre l'Agriculture Biologique plus performante, mettre en visibilité les acteurs de terrain pour renforcer cette capacité à transmettre, et partager au-delà des cercles Bio pour que chacun puisse bénéficier de cette expertise pour une Agriculture Biologique riche des savoirs faire des femmes et des hommes ancrés dans les territoires.

## Pour les filières

Parce que les filières Bio sont plus résistantes aux crises, moins volatiles en termes de prix et plus justes dans la répartition de la valeur jusqu'au producteur, l'État, la Région et les Agences de l'eau soutiennent la structuration amont-aval de filières régionales pour adapter offre et demande et garantir une meilleure répartition de la valeur tout au long de la chaîne.

L'État s'engage pour une juste rémunération des exploitants agricoles et améliore les débouchés des matières premières via la loi EGalim 2. Concernant la filière RHD, la dynamique autour de la mise en œuvre des lois climat et résilience et EGalim sera poursuivie pour répondre aux objectifs d'intégration de 50% de produits de qualité et durables dont 20% de produits issus de l'Agriculture Biologique.

L'objectif est d'atteindre au moins 75% de produits locaux et produits issus de l'Agriculture Biologique dans les restaurants scolaires des lycées de la région, dont au moins 30% de produits issus de l'Agriculture Biologique.

Parce que la transformation des produits issus de l'Agriculture Biologique est soumise à un cahier des charges strict et contrôlé annuellement, garantie sans additifs artificiels (colorants et arômes), l'État, la Région et les Agences de l'eau soutiennent l'investissement des entreprises qui s'engagent en Agriculture Biologique et les accompagnent sur les différents marchés.

Les professionnels des filières s'engagent au sein d'INTERBIO Occitanie à cultiver la recherche d'une juste rémunération de tous les acteurs et cela doit rester un objectif fort : accompagner les producteurs tout au long de la vie de l'exploitation et des entreprises pour qu'elles investissent, créent des emplois et utilisent les produits agricoles Bio d'Occitanie, cultiver la diversité des débouchés, permettre à tous les acteurs d'avoir des outils fiables pour piloter la structuration des filières pour une Agriculture Biologique durable source de valeurs pour tous.

## Pour une Agriculture Biologique résiliente face aux défis de demain

Les professionnels des filières s'engagent au sein d'INTERBIO Occitanie à trouver des solutions face aux nombreux défis : climatiques, techniques, économiques. Ils soulignent donc la nécessité de renforcer les actions de recherche et développement, l'expérimentation pour amener l'Agriculture Biologique vers encore plus de durabilité et au-delà des enjeux environnementaux, de tendre vers le commerce équitable en réponse à l'enjeu de développement économique.

INTERBIO Occitanie est une chance pour tous : lieu d'échanges, sources de données, incubateur de projets, créateur de lien.

**Pour continuer à faire de l'Occitanie la région de l'Agriculture Biologique, nous avons besoin de l'engagement de tous.**



## Axe 1 :

# SOUTENIR LA CONSOMMATION DES PRODUITS DE L'AGRICULTURE BIOLOGIQUE DANS TOUS LES CIRCUITS

### Diagnostic et enjeux :

Toutes les enquêtes récentes auprès des citoyens montrent que les garanties apportées par le cahier des charges de l'Agriculture Biologique répondent aux attentes des consommateurs mais qu'ils les méconnaissent. Il faut renforcer la communication sur les bénéfices de l'Agriculture Biologique. De plus, combiner les garanties du cahier des charges et la garantie d'une origine régionale, permet de répondre à l'ensemble des exigences des consommateurs.

La particularité des produits issus de l'Agriculture Biologique est que leur distribution est répartie de manière équilibrée entre tous les débouchés. Cette pluralité est une force pour limiter les effets des crises sur un segment. Dans le contexte actuel, il faut aussi développer et consolider tous les débouchés pour éviter le déclassement de productions agricoles.

## Bilan :

### Atouts :

- Toutes les filières présentes en région,
- De nombreux circuits de distribution,
- Outils existants de valorisation de la production : guide des opérateurs, marque Sud de France, assises de la distribution,
- Un label Agriculture Biologique basé sur une réglementation forte et des contrôles,
- 1<sup>ère</sup> région Agriculture Biologique, Organic Award.

### Opportunités :

- Une Agriculture Biologique régionale porteuse de valeurs et sécurisante pour le consommateur,
- Innovations dans les marchés (commerce digital, marchés export ciblés, ...),
- Renforcement de la présence de l'Agriculture Biologique dans la charte régionale avec la grande distribution,
- Une région touristique.

### Faiblesses :

- Manque de budget d'autofinancement des acteurs professionnels pour mener des campagnes de communication,
- Manque de construction d'une identité Bio territoriale.

### Menaces :

- Baisse de la consommation,
- Produits issus de l'Agriculture Biologique importés,
- Nombre de magasins Bio,
- Concurrence des produits locaux et labels « verts ».

# Objectifs

- Faire preuve de pédagogie sur la réglementation de l'Agriculture Biologique, pour en vulgariser le contenu afin que les consommateurs connaissent mieux les modes de production de l'Agriculture Biologique, les garanties apportées par la réglementation et son contrôle.
- Développer les débouchés vers les marchés régionaux, nationaux et internationaux.



## Acteurs et partenariat

IRQUALIM, INAO (Institut National de l'Origine et de la Qualité), agence Ad'Occ, DGCCRF (Direction Générale de la Concurrence, de la Consommation et de la Répression des Fraudes)



## Indicateurs

Nombre d'événements, nombre de produits issus de l'Agriculture Biologique labellisés Sud de France, nombre de campagnes de communication régionales, part de produits issus de l'Agriculture Biologique vendus dans la distribution régionale, nombre d'entreprises en Agriculture Biologique.



## Actions

### I/ DÉVELOPPER ET CONSOLIDER LES DÉBOUCHÉS ET LA PLURALITÉ DES CIRCUITS DE DISTRIBUTION POUR LES PRODUITS AB RÉGIONAUX

#### I Accompagner les modes de commercialisation en circuits courts

- Organiser des foires départementales sur l'Agriculture Biologique.
- Accompagner les exploitations d'Agriculture Biologique dans leurs démarches en circuits courts et vente directe.
- Intégrer la dimension logistique (plateformes, collecte, distribution, etc.).

*Dispositifs mobilisables : Dispositif régional évènementiel, Appel à Projet (AAP) filières Agriculture Biologique, Contrat de Plan Etat-Région (CPER), LEADER.*

#### I Développer le marché des produits Agriculture Biologique régionaux dans la distribution

- Valoriser les produits Agriculture Biologique régionaux issus de filière structurée.
- Proposer des outils adaptés aux entreprises pour mieux comprendre le marché de l'Agriculture Biologique (réseaux, référencement, ...).
- Organiser des rencontres entre fournisseurs et les distributeurs en région.
- Rencontrer les acteurs de la distribution en région, afin de cerner leurs besoins et construire d'éventuels partenariats.
- Créer et diffuser des outils de promotion des producteurs et des entreprises de l'Agriculture Biologique d'Occitanie à destination des distributeurs et faire connaître l'offre régionale de l'Agriculture Biologique aux distributeurs en région.
- Mettre en œuvre les assises de la distribution.

*Dispositifs mobilisables : AAP filières Agriculture Biologique.*

## I Développer les débouchés vers les marchés internationaux

- Participation des opérateurs de la filière Bio aux salons incontournables de la filière et organisation de salons à dimension internationale en région.
- Appui à la structuration de la démarche export des entreprises régionales.

*Dispositifs mobilisables : Dispositifs export, coopération pour la promotion, la commercialisation, le développement et la certification des systèmes de qualité, manifestations agricoles et évènementiels Sud de France, accompagnement Agence de Développement Économique de la Région Occitanie (AD'Occ)*

## II/ VALORISER L'IDENTITÉ DE L'AGRICULTURE BIOLOGIQUE RÉGIONALE

### I Réaffirmer les atouts de l'Agriculture Biologique régionale auprès des consommateurs

- Faire connaître les atouts de la réglementation de l'Agriculture Biologique, ses bénéfices, ses garanties et les contrôles effectués.
- Valoriser la diversité de l'Agriculture Biologique régionale.
- Valoriser le fait que la région Occitanie soit meilleure région Bio d'Europe.
- Assurer la présence de l'Agriculture Biologique régionale dans les médias.
- Promouvoir les opérateurs AB régionaux.
- Mettre en commun les moyens des acteurs des filières au travers d'INTERBIO Occitanie et des financeurs publics pour déployer une campagne de communication en faveur de l'Agriculture Biologique régionale qui aura le plus grand impact possible.
- Associer les consommateurs dans la promotion de l'Agriculture Biologique.
- Organiser la semaine régionale de l'Agriculture Biologique fin septembre.

*Dispositifs mobilisables : Dispositifs export, coopération pour la promotion, la commercialisation, le développement et la certification des systèmes de qualité, manifestations agricoles et évènementiels Sud de France, accompagnement AD'Occ.*

### I Poursuivre le soutien au déploiement de la marque "Sud de France Agriculture Biologique"

- Mise en place d'une communication de la Région en faveur de la filière Bio et des produits de qualité en lien avec la campagne de communication générique sur l'AB.
- Organisation d'un salon régional des produits de qualité.
- Présence sur les évènements incontournables de la filière.
- Étiquetage spécifique au segment de l'Agriculture Biologique.



## Axe 2 :

# FAIRE DE L'AGRICULTURE BIOLOGIQUE UN ATOUT POUR LES TERRITOIRES

### Diagnostic et enjeux :

La filière Bio est diverse : elle couvre toutes les productions agricoles et tous les circuits de distribution, à la fois au niveau local et à l'international. À l'échelle régionale, l'Agriculture Biologique couvre 20% du territoire en 2022. Elle est présente dans tous les départements, et tous les territoires infra départementaux.

L'Agriculture Biologique est pourvoyeuse d'aménités positives (qualité de l'eau, biodiversité, climat, bien-être animal, emploi, ...) et peut répondre aux problématiques rencontrées au niveau local, comme à plus grande échelle.

## Bilan :

### Atouts :

- 1<sup>ère</sup> région en Agriculture Biologique de France,
- 1<sup>ère</sup> région en nombre de Projet Alimentaire Territorial (PAT),
- Apports de l'Agriculture Biologique sur la protection de l'eau et des milieux,
- Existence d'une démarche de valorisation régionale (Territoire Bio Engagé (TBE)).

### Opportunités :

- Une volonté politique réaffirmée et des projets alimentaires portés par des territoires pour un accroissement de l'Agriculture Biologique en RHD,
- Des territoires à enjeux eau bénéficiant de dispositifs de soutien des Agences de l'eau,
- Une articulation et complémentarité à trouver entre filières régionales et filières territorialisées.

### Faiblesses :

- Un manque de géolocalisation précise de la production,
- Une faible intégration des acteurs économiques de l'Agriculture Biologique dans les autres structures à dimension territoriale,
- Peu d'échanges avec les autres démarches de protection de l'environnement.

### Menaces :

- Des dynamiques de protection de l'environnement concurrentes,
- Forte concurrence du secteur touristique,
- De nombreuses démarches concurrentes pour les collectivités.

# Objectifs

- Considérer l'Agriculture Biologique comme une réponse aux enjeux que doivent relever l'agriculture et les territoires demain, et communiquer sur les services environnementaux qu'elle rend.
- Renforcer la présence de l'Agriculture Biologique dans les démarches territoriales, en particulier dans les zones à enjeu eau.
- Structurer des filières de l'Agriculture Biologique territorialisées pour consolider l'offre locale et développer des débouchés.
- Valoriser les territoires engagés en Agriculture Biologique.



## Acteurs et partenariat

S'associent au Plan : Parcs Naturels Régionaux, Collectivités et Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI), Projets Alimentaires Territoriaux (PAT).



## Indicateurs

Nombre de PAT avec des actions AB, Superficie Agricole Utilisée (SAU) en Agriculture Biologique en zone PNR, nombre de collectivités labellisées Territoire Bio Engagé (TBE), nombre de tiers-lieux avec des actions AB, identification de territoires exemplaires.



## Actions

### I/ FAIRE DE L'AGRICULTURE BIOLOGIQUE UN AXE DE DÉVELOPPEMENT POUR LES TERRITOIRES

Mieux communiquer sur les services environnementaux rendus par l'Agriculture Biologique pour renforcer la présence de l'Agriculture Biologique dans les démarches et projets territoriaux et développer la souveraineté alimentaire :

- Les **Projets Alimentaires Territoriaux (PAT)** : plus de 60 PAT, dont 50 labellisés (mi 2022) couvrent le territoire régional. Leur implication dans la structuration de la filière Bio est variable et est à renforcer.
- Les **PNR** : Les Parcs Naturels Régionaux se mobilisent pour créer de la valeur ajoutée territoriale en soutenant le développement de filières de proximité et de qualité, en particulier l'Agriculture Biologique. De nombreuses chartes en cours de réécriture pourraient intégrer ces enjeux.
- Les **zones prioritaires pour les enjeux biodiversité et qualité de l'eau** : aires d'alimentation des captages prioritaires, zones de sauvegarde des ressources stratégiques, démarches territoriales de bassin versant, plans d'actions locaux, zones Natura 2000, ...
- **Projets des collectivités territoriales et EPCI**
- **Tiers-lieux nourriciers.**

*Dispositifs mobilisables : Programme National pour l'Alimentation, CPER, mesure territoriale Plan Stratégique National, LEADER, Programme d'Investissements d'avenir 4, France 2030, aides Agences de l'eau aux projets croisant des enjeux eau et milieux aquatiques sur démarches territoriales, dispositif régional en faveur des PNR, stratégie régionale pour la biodiversité, accompagnement des tiers-lieux ...*

## II/ COMMUNIQUER SUR LES TERRITOIRES EXEMPLAIRES

### I Valoriser les territoires exemplaires à l'échelle régionale

- INTERBIO Occitanie met en œuvre le label « Territoire Bio Engagé » en Occitanie en partenariat avec la Région.

Ce label vise à encourager, récompenser et mettre en valeur les collectivités qui ont réussi à atteindre les objectifs du Plan Ambition Bio et à dépasser ceux de la Loi EGalim, en termes de surface agricole cultivée en Agriculture Biologique et/ou d'approvisionnement de leurs restaurants collectifs en Agriculture Biologique.

Fin 2022, ce sont près de 50 collectivités régionales qui sont labellisées.

- Promouvoir et soutenir les territoires avec un projet de développement en Agriculture Biologique.

*Dispositifs mobilisables : Programme National pour l'Alimentation, CPER, mesure territoriale Plan Stratégique National, LEADER, Programme d'Investissements d'Avenir 4, France 2030, aides Agences de l'eau aux projets croisant des enjeux eau et milieux aquatiques sur démarches territoriales, dispositif régional en faveur des PNR, stratégie régionale pour la biodiversité, ...*

### I Valoriser l'identité Bio territoriale

- Développer une offre agritouristique en Agriculture Biologique régionale.
- Valoriser l'identité territoriale des produits issus de l'Agriculture Biologique pour porter une image valorisante de la production jusqu'au consommateur.
- Faire de la pédagogie sur la réglementation Agriculture Biologique auprès des scolaires.
- Faciliter les stages de 3<sup>ème</sup> dans les filières Agriculture Biologique.
- Informer la Fabrique des Concertations citoyennes des actions mises en place et démocratiser l'Agriculture Biologique via les Maisons de la Région.
- Valoriser les territoires dans le cadre de la semaine régionale de l'Agriculture Biologique.

*Dispositifs mobilisables : Mesure promotion du Plan Stratégique National*



### Axe 3 :

## FAVORISER L'ACCÈS À L'AGRICULTURE BIOLOGIQUE POUR TOUS

### Diagnostic et enjeux :

Les crises successives traversées depuis 2020 (sanitaire, économique, géopolitique...) renforcent la nécessité d'amplifier l'action pour l'accessibilité de toutes et tous à une alimentation de qualité. L'Agriculture Biologique ne doit pas être une alimentation réservée à une catégorie de la population. La question du prix doit être traitée en toute transparence avec un double objectif : donner des clés aux citoyens pour consommer Bio et maintenir des prix rémunérateurs pour les producteurs.

L'introduction des produits issus de l'Agriculture Biologique en Restauration Hors Domicile (RHD) est aujourd'hui la réponse principale à cet enjeu,

mais elle fait encore l'objet de nombreux préjugés et contraintes qu'il est parfois difficile de lever. La part d'Agriculture Biologique dans les établissements régionaux est loin des objectifs nationaux. Elle nécessite un accompagnement au changement de toutes les équipes concernées (cuisiniers, gestionnaires...).

La restauration commerciale représente en chiffre d'affaires plus du double de la restauration collective, avec une part de produits issus de l'Agriculture Biologique relativement modeste. Il est donc intéressant de viser ces entreprises, dont la restauration rapide, qui touche un large public, souvent jeune.

## Bilan :

### Atouts :

- De nombreux outils disponibles : plateformes matérielles et virtuelles,
- Un historique d'accompagnement et des compétences présentes en région,
- Des réseaux existants pour la solidarité alimentaire.

### Opportunités :

- Mise en œuvre des lois EGalim et Résilience,
- Un marché de la restauration collective qui présente un potentiel de développement,
- Un marché de la restauration commerciale disponible.

### Faiblesses :

- Part de l'Agriculture Biologique en restauration commerciale mal identifiée,
- Un prix d'achat de la restauration collective plus faible,
- De nombreuses contraintes administratives,
- Des solutions logistiques à trouver,
- Un équilibre matière à construire,
- Une restauration commerciale très atomisée,
- Une faible communication par la restauration commerciale d'utilisation de produits issus de l'Agriculture Biologique,
- Le manque d'une gouvernance RHD claire.

### Menaces :

- Une prépondérance accordée aux achats de produits locaux sur les produits issus de l'Agriculture Biologique,
- Une concurrence sur le prix des produits de qualité et des autres labels et marques privées,
- Une concurrence sur le prix des produits issus de l'Agriculture Biologique importés,
- Une précarité alimentaire qui s'accroît.

# Objectifs

- La loi EGalim2 fixe comme objectif : 20% de produits issus de l'Agriculture Biologique, 50% de produits durables, la mise en place d'un menu végétarien hebdomadaire dans la RHD. La loi Climat Résilience élargit ces objectifs aux restaurants privés à compter du 01/01/2024.
- La Région s'engage à atteindre au moins 75% de produits locaux et produits issus de l'Agriculture Biologique dans les restaurants scolaires des lycées dont au moins 30% de produits issus de l'Agriculture Biologique.
- Il faut aussi renforcer les liens entre les acteurs de la solidarité alimentaire et les filières Agriculture Biologique.



## Acteurs et partenariat

Établissements scolaires régionaux, collectivités territoriales et Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI), Centre National de la Fonction Publique Territoriale (CNFPT), PAT, coopératives d'activités et d'emploi, structures de l'insertion par l'activité économique intervenant dans le champ de l'Agriculture Biologique (ex : CAE Terra Coppa, Réseau des Jardins de Cocagne).



## Indicateurs

Part de produits issus de l'Agriculture Biologique et locaux dans les établissements régionaux.



## Actions

### I/ AUGMENTER LA PART DE PRODUITS ISSUS DE L'AGRICULTURE BIOLOGIQUE DANS LES ÉTABLISSEMENTS DE LA RÉGION

#### I Dans les établissements de la Région

Une labellisation reposant sur un cahier des charges ambitieux portant sur toutes les dimensions de la durabilité de la restauration collective (réduction des déchets et de l'utilisation de plastique, sensibilisation des convives, conditions de travail des agents de restauration...) est mise en place avec un soutien financier pour l'achat de produits locaux et de produits issus de l'Agriculture Biologique.

La Région va amplifier ce mécanisme de bonus via le FRH dès la rentrée 2023/2024 pour favoriser l'achat de produits issus de l'Agriculture Biologique et locaux en restauration collective des lycées. Par ailleurs, les établissements qui achèteront ces produits via la plateforme Occitalim bénéficieront d'un super bonus.

*Nouveau dispositif : accompagnement interne Région avec labellisation*

#### I Dans les établissements publics :

La mise en œuvre et l'atteinte des objectifs d'EGalim sont accompagnées.

Plusieurs outils sont disponibles : « Ma Cantine », programme européen lait et fruits à l'école, formation de tous les agents de collectivité notamment avec le CNFPT, l'ANFH et le CROUS.

Les collectivités au travers de leur PAT participent aussi à développer une offre sur l'Agriculture Biologique en RHD.

## II/ VALORISER L'OFFRE AUPRÈS DES CLIENTS DE LA RHD ET DÉVELOPPER LES LIENS FOURNISSEURS/ ACHETEURS

Plusieurs leviers sont nécessaires pour mettre en relation l'offre et la demande :

- Poursuivre les rencontres territoriales fournisseurs-acheteurs à différentes échelles : au niveau régional via le showroom RHD, et au niveau des PAT notamment.
- Sensibiliser les acteurs de la RHD et organiser un temps fort régional : Showroom et colloque RHD.
- Accompagner les acteurs qui souhaitent s'engager dans la structuration de filières / microfilières demi-gros amont/aval spécifiques à la RHD ou couplées à des circuits courts.
- Accompagner l'émergence de plateformes logistiques (matérielles ou virtuelles) en complémentarité : renforcement de la plateforme régionale d'approvisionnement Occit'Alim et création d'un Groupement d'Intérêt Public (GIP), et accompagnement des plateformes territoriales via les PAT (études, investissements matériels).

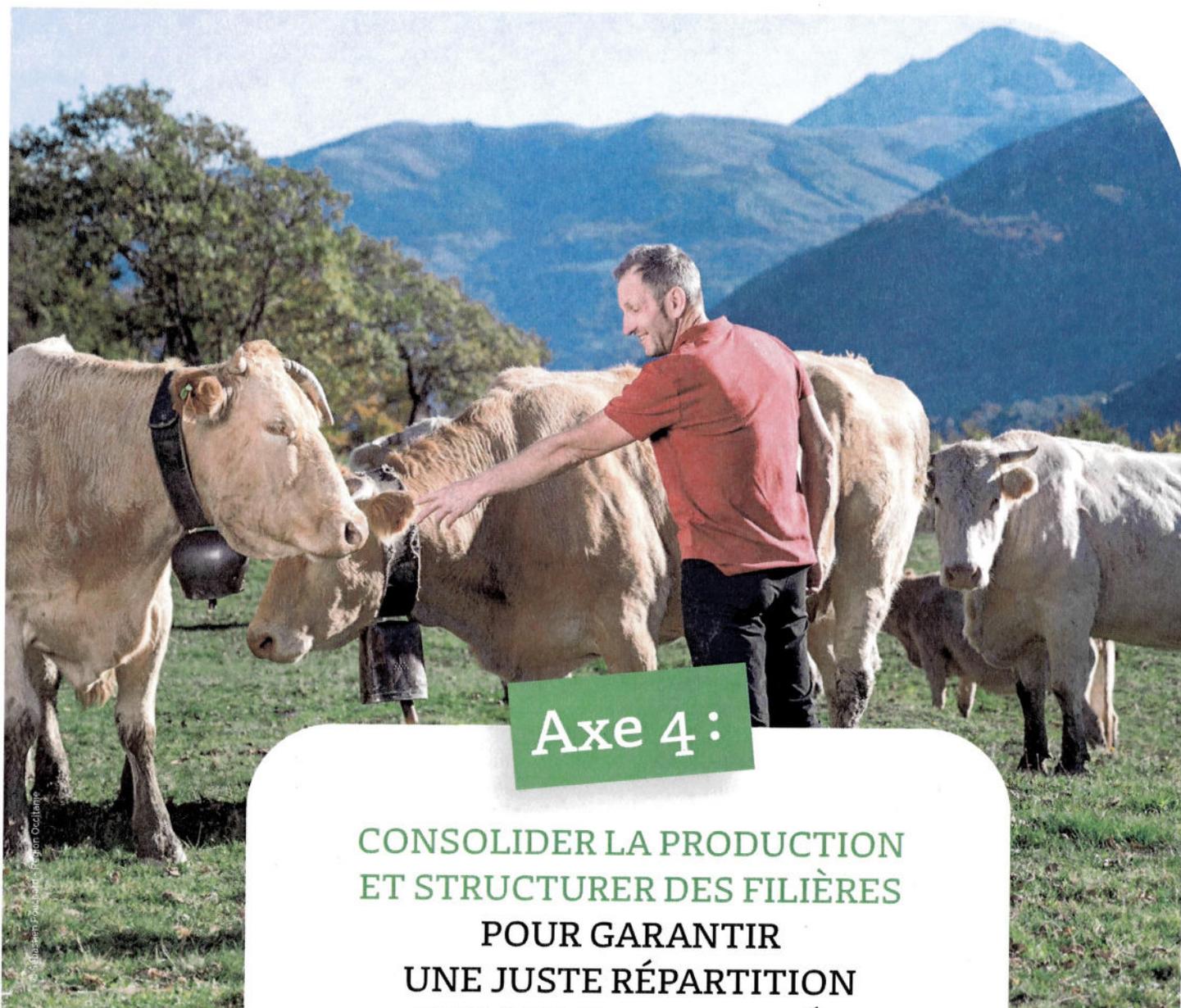
*Dispositifs mobilisables : Appel à Projet (AAP) filières Agriculture Biologique, CPER, Programme National pour l'Alimentation, AAP Restauration Hors Domicile (RHD) Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt (DRAAF)- Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL), aides Agences de l'eau aux projets croisant des enjeux eau et milieux aquatiques sur démarches territoriales, enseigner à produire autrement (axe 4 - action 4.3), PAT.*

Le marché de la restauration commerciale représente des opportunités de développement avec une présence des produits issus de l'Agriculture Biologique souvent limitée au vin. En lien avec le projet de développement de l'Agence bio, les réseaux professionnels définissent et mènent un plan d'actions dédié.

## III/ SOLIDARITÉ ALIMENTAIRE

Il existe des actions d'éducation alimentaire sur l'Agriculture Biologique en direction des publics fragiles (ex. défis « Famille à alimentation positive »), notamment via les PAT, ou des projets pour augmenter l'approvisionnement des structures d'aides alimentaires (ex : épiceries solidaires) en produits de qualité. Des programmes plus globaux autour des questions d'accès, de sécurité sociale de l'alimentation intégrant la filière Bio sont également soutenus sur les territoires et en lien avec la recherche.

*Dispositifs mobilisables : France 2030, PNA, PAT, AAP Plan Régional Santé Environnement Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt (DRAAF) - Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL)- Agences régionales de santé (ARS), Bien manger pour tous.*



## Axe 4 :

### CONSOLIDER LA PRODUCTION ET STRUCTURER DES FILIÈRES POUR GARANTIR UNE JUSTE RÉPARTITION DE LA VALEUR AJOUTÉE

#### Diagnostic et enjeux :

La conversion à l'Agriculture Biologique implique des adaptations importantes (nouveaux itinéraires techniques, nouvelles filières, etc).

Si un nombre croissant d'installations se fait en Agriculture Biologique dans la région (48% des Dotations Jeune Agriculteur (DJA) en 2021 concernaient des exploitations en Agriculture Biologique) se pose la question du renouvellement des générations et de la transmission des exploitations en Agriculture Biologique.

Dans le contexte actuel, l'enjeu est de consolider des filières qui pourraient être déstabilisées (risque de déconversion des producteurs).

L'Agriculture Biologique est pourvoyeuse d'aménités

positives (qualité de l'eau, biodiversité, climat, bien-être animal, emploi) et constitue une des réponses aux attentes sociétales de consommation responsable. Son développement doit se faire en lien avec les dynamiques de marché pour sécuriser les débouchés et les revenus des agriculteurs (marchés plus complexes aujourd'hui, changement de dimension...), dans un contexte d'adaptation au changement climatique (eau, semences adaptées, foncier...).

L'innovation est présente dans les filières Bio que ce soit dans les modes de distribution, les produits, le commerce équitable ... Il convient de mettre en valeur et de soutenir les initiatives sources de plus-value pour tous les acteurs de la filière.

## Bilan :

### Atouts :

- Une présence historique de l'Agriculture Biologique en région,
- Une dynamique de conversion forte depuis 2010 sur toutes les filières,
- Des acteurs amont régionaux en capacité de structurer la production sur les filières en particulier grandes cultures et viticulture,
- 1<sup>ère</sup> région productrice Agriculture Biologique de France,
- Une représentation de toutes les filières de production, avec une diversité et complémentarité de l'offre régionale,
- 1<sup>er</sup> vignoble Agriculture Biologique national,
- 1<sup>ère</sup> région pour les grandes cultures en Agriculture Biologique (en surfaces et en production),
- Des filières Plantes à Parfum Aromatiques et Médicinales (PPAM) / Apiculture en émergence et à valoriser,
- Des acteurs structurés, coopératives, entreprises,
- Une commercialisation sur tous circuits,
- Des réseaux de vente spécialisée dynamiques,
- La présence d'un pôle de compétitivité des secteurs agricoles et agroalimentaires,
- Développement des filières Bio équitables.

### Opportunités :

- Un contexte pédo climatique favorable à l'Agriculture Biologique,
- Un encadrement technique spécialisé qui s'étoffe,
- Un nombre important d'installations en Agriculture Biologique (48% des Dotations Jeune Agriculteur en 2021 concernaient des exploitations en Agriculture Biologique),
- Une forte communication sur la qualité alimentaire régionale,
- Un bassin de population dynamique, réservoir de consommation et un fort potentiel de consommation saisonnière lié au tourisme,
- Des projets innovants et structurants amont/aval réussis à essaimer,
- Des entreprises qui savent mobiliser les financements pour appuyer la consolidation de filières,
- Un renforcement possible des partenariats entre structures d'accompagnement.

### Faiblesses :

- Un encadrement technique spécialisé qui reste encore insuffisant, et des compétences des conseillers agricoles sur l'Agriculture Biologique à renforcer,
- Une articulation des réseaux d'accompagnement technique et une mutualisation des références technico-économiques à renforcer,
- Plus d'une exploitation sur deux est dirigée par au moins un exploitant de 55 ans ou plus,
- Une conversion à l'Agriculture Biologique parfois perçue comme une sortie de crise, sans projet formalisé, ou débouché sécurisé,
- Un manque d'attractivité des exploitations à transmettre,
- Une disponibilité en semences régionales insuffisantes,
- Une structuration encore récente et à renforcer pour la plupart des filières,
- Des productions dont la valeur ajoutée est parfois encore insuffisante, et peu valorisée dans la chaîne,
- Un manque d'outils de première et seconde transformation,
- Un approvisionnement régional des Industries Agro-Alimentaires parfois trop faible,
- Une connaissance des marchés, y compris internationaux, et des prix encore parceliaires,
- Un faible niveau de contractualisation,
- Des approches collectives et collaboratives des marchés trop peu développées,
- Des capacités d'investissement de modernisation, et d'innovation encore trop faibles.

### Menaces :

- Des exigences techniques,
- Une difficulté à former les agriculteurs,
- Un fléchissement du marché,
- Un contexte de changement climatique,
- Des risques de déconversion,
- Des difficultés structurelles pour les filières élevage,
- Des investissements parfois difficiles à supporter pour une mise aux normes avec les évolutions réglementaires du cahier des charges,
- Une concurrence des importations,
- Une baisse de la consommation,
- Une innovation produits insuffisante,
- Une filière élevage Agriculture Biologique qui connaît des difficultés (viande et lait).

# Objectifs

- Participer à l'atteinte de l'objectif France et Union Européenne en termes de Superficie Agricole Utilisée (SAU) en Agriculture Biologique à horizon 2027 : 18% de SAU en Agriculture Biologique en France en 2027. Objectif régional : **25% en 2027**,
- Accompagner les producteurs en Agriculture Biologique dans l'objectif d'une plus grande efficacité des exploitations,
- Encourager les conversions en Agriculture Biologique, en lien avec les besoins du marché,
- Favoriser l'installation et la transmission en Agriculture Biologique,
- Favoriser les interactions et le transfert de connaissances entre Agriculture Biologique/conventionnelle,
- Structurer des filières régionales pour garantir une juste répartition de la valeur ajoutée pour tous les acteurs de la filière avec une action renforcée sur les zones prioritaires à enjeu eau en réponse au besoin du consommateur et des marchés.



## Acteurs et partenariat

S'associer aux partenaires du Plan : La Foncière, PAT, espaces test, Société d'Aménagement Foncier et d'Établissement Rural (SAFER), Terre de liens, AREA, Pôle de compétitivité, Ad'Occ, Banque des territoires, ...



## Indicateurs

Nombre d'exploitations en Agriculture Biologique, SAU en Agriculture Biologique, % de la SAU régionale en Agriculture Biologique, montant des aides annuelles, nombre de personnes accueillies dans les Points Infos Bio, nombre de Dotations Jeune Agriculteur (DJA), part des surfaces rétrocédées en faveur de l'Agriculture Biologique.

Nombre d'opérateurs en Agriculture Biologique, chiffre d'affaires de l'Agriculture Biologique en région, nombre de plans stratégiques d'entreprises accompagnés (Région-FEADER, Avenir Bio,...), nombre d'emplois créés, nombre de projets comportant des objectifs sur les zones à enjeux eau.



## Actions

### I/ POURSUIVRE LE SOUTIEN À LA CONVERSION EN AGRICULTURE BIOLOGIQUE

#### I Mettre en œuvre des aides à la conversion

Sous l'autorité de gestion de l'État, avec les co-financements des Agences de l'eau pour la période 2023-2027 pour accompagner la dynamique de conversion vers l'Agriculture Biologique.

#### I Mettre en œuvre le crédit d'impôt Agriculture Biologique

#### I Mettre en œuvre l'écorégime

L'écorégime est obligatoire dans les aides du premier pilier de la PAC avec un niveau de paiement spécifique Agriculture Biologique.

*Dispositifs État.*

#### I Mailler le territoire avec des Points Infos Bio

Soutenir et conforter un réseau des Points Infos Bio en région, animés par les organismes professionnels pour diffuser une information de qualité à destination des agriculteurs, en lien avec les réalités du marché.

Organiser un suivi des conversions et des situations des exploitations Agriculture Biologique en lien avec l'Observatoire Régional de l'Agriculture Biologique (ORAB).

*Dispositifs mobilisables : Appel à Projet (AAP) Gouvernance Agriculture Biologique, Compte d'Affectation Spéciale pour le Développement Agricole et Rural (CASDAR).*

#### I Accompagner les producteurs lors de la phase de conversion

La décision de convertir son exploitation doit être accompagnée pour être réussie. Il est nécessaire de réaliser un accompagnement technique et de mobiliser les dispositifs de formation pendant cette période de conversion.

## II/ ACCOMPAGNER LA PRODUCTION POUR RÉPONDRE AUX BESOINS DES MARCHÉS

Les réseaux d'accompagnement réalisent un accompagnement technique et financier de proximité auprès des exploitations agricoles. Il est indispensable à une production en Agriculture Biologique de qualité.

*Dispositifs mobilisables : aides de l'Agence de l'eau Adour-Garonne, Programme National pour le Développement Agricole et Rural (PNDAR).*

### ■ Acquérir et diffuser des connaissances et des données technico-économiques pour consolider des filières

Les réseaux professionnels réalisent des réunions bout de champs qui permettent le transfert de techniques et de résultats d'expérimentation... Ils permettent l'acquisition de références technico-économiques, en lien avec les débouchés. Ces actions permettent d'augmenter la technicité mais aussi l'écoute des exploitations Agriculture Biologique et des structures qui les accompagnent aux évolutions des marchés. Ces données sont diffusées au travers de différents supports comme le trimestriel le Mag de la Bio édité par INTERBIO Occitanie.

*Dispositifs mobilisables : AAP acquisition et diffusion de connaissances, Compte d'Affectation Spéciale pour le Développement Agricole et Rural (CASDAR), Groupement d'Intérêt Economique et Environnemental (GIEE) et Groupe Opérationnel du Partenariat Européen pour l'Innovation (GO PEI).*

### ■ Soutenir les investissements dans les exploitations pour permettre leur adaptation aux enjeux climat, marché, réglementation, ...

Les exploitations en Agriculture Biologique bénéficient d'un critère de priorisation et d'une bonification du taux dans le nouveau dispositif régional d'accompagnement de l'investissement des exploitations.

*Dispositifs mobilisables : Plan Stratégique National, aides des Agences de l'eau en lien avec la qualité/quantité de l'eau, Programme d'Investissements d'Avenir 4, Mesures France 2030, ...*

## III/ PERMETTRE LE RENOUELEMENT DES GÉNÉRATIONS

Les agriculteurs qui s'installent en Agriculture Biologique bénéficient de la prime la plus importante au titre de la modulation agroécologie. Conformément à la loi d'Avenir, l'État et la Région contribueront, en lien avec les SAFER, à garantir l'accès au foncier Agriculture Biologique afin de privilégier la reprise en Agriculture Biologique (Programme pluriannuel d'activité de la SAFER (PPAS) 2022-2028 : objectif en 2028 de 7% de part des surfaces rétrocédées en faveur de l'Agriculture Biologique).

- En facilitant notamment l'accès au foncier : Foncière régionale
- En travaillant sur l'attractivité des filières et des territoires
- En améliorant la mise en relation des acteurs de la transmission/installation : Terre de Lien, SAFER, ...
- En appuyant la communication sur les projets de transmission à destination des porteurs de projets
- En accompagnant les cédants à rendre leur exploitation mieux transmissible et leur offre plus attrayante
- En mettant en relation cédants et porteurs de projets.

*Dispositifs mobilisables : Accompagnement pour l'Installation et la Transmission en Agriculture (AITA) : PPAI/CEPPP/ Stage 21h, transmission ; PSN : DJA, nouvel agriculteur, diagnostics, émergence, suivi post installation ; dispositifs Région : CEFI, test d'activité, expertise financière, transmission ; fonds de garantie relatif à l'initiative nationale pour l'agriculture française, foncière régionale ; aides des Agences de l'eau sur foncier autour des captages d'eau potable.*

## IV/ STRUCTURER DES FILIÈRES RÉGIONALES D'APPROVISIONNEMENT

### ■ Soutenir des actions ou projets

Ceux qui répondent aux enjeux prioritaires du plan stratégique de la filière et impliquant des acteurs (en direct ou via leur réseau d'accompagnement) de l'amont et de l'aval.

### ■ Développer des outils de sécurisation des relations commerciales

Pour l'ensemble des acteurs des filières Bio y compris de la restauration collective : contractualisation, accords et contrats de filières, échanges et guides de bonnes pratiques.

### ■ Inciter les entreprises à utiliser les produits issus de l'Agriculture Biologique régionale

Pour multiplier les débouchés des productions Agriculture Biologique.

### ■ Mettre en œuvre la loi EGalim 2 sur la contractualisation

### ■ Accompagner le développement de filières équitables dans la région

*Dispositifs mobilisables : AAP filières Agriculture Biologique, Contrats de filière, Dispositif National d'Aides à l'Investissement Immatériel (DINAI), Ingénierie territoriale, EGalim 2, aides aux filières BNI des Agences de l'eau.*

## V/ ACCOMPAGNER L'INVESTISSEMENT DES ENTREPRISES ET DÉVELOPPER UN TISSU ÉCONOMIQUE PERFORMANT

Les plans stratégiques des entreprises transformant, conditionnant, stockant, commercialisant des produits issus de l'Agriculture Biologique pourront bénéficier d'une bonification du taux dans le dispositif régional d'accompagnement des investissements des entreprises de la programmation 2021-2027.

Les Agences de l'eau cofinancent les projets qui répondent à un objectif de protection et de restauration de la qualité et de la quantité des ressources en eau et des milieux aquatiques.

Le Fonds Avenir Bio a été renforcé et ses critères s'adaptent au contexte de la filière.

Les dispositifs de France 2030 misent sur l'environnement et plus particulièrement sur la transition écologique et énergétique.

*Dispositifs mobilisables : Fonds Avenir Bio, mesures France 2030, dispositifs régionaux et Plan Stratégique National en faveur des entreprises agroalimentaires, garantie FOSTER, AAP des Agences de l'eau, ...*

## VI/ TROUVER DES RELAIS DE CROISSANCE GRÂCE À L'INNOVATION

INTERBIO organise annuellement le forum des investisseurs pour accompagner/faciliter le développement des entreprises.

Des dispositifs sont activables pour les projets d'innovation individuels stratégiques des entreprises et l'innovation collaborative qui misent sur la transition agro-écologique.

*Dispositifs mobilisables : DINAI, mesures France 2030, Contrat Innovation, aides filières BNI des Agences de l'eau.*



## Objectif transversal

**AMONT/AVAL :**  
**AMENER L'AGRICULTURE**  
**BIOLOGIQUE VERS ENCORE**  
**PLUS DE DURABILITÉ**

### Diagnostic et enjeux :

La consommation en Agriculture Biologique se tend, le consommateur demande plus de garanties pour justifier l'écart de prix des produits de l'Agriculture Biologique. L'Agriculture Biologique doit être précurseur et travailler vers encore plus de durabilité dans ses trois composantes : économique, sociale et environnementale.

La production doit s'adapter et les pratiques peuvent être améliorées sur les thématiques prioritaires définies par la profession. Tout au long de la filière des marges de progrès existent aussi.

## Bilan :

Action nouvelle

### Objectifs

- Accompagner l'Agriculture Biologique dans son repositionnement qualitatif par rapport aux attentes des consommateurs pour faire face à la crise de consommation qu'elle connaît aujourd'hui,
- Anticiper les difficultés techniques de la production liées au changement climatique et accompagner les acteurs,
- Orienter les exploitations d'Agriculture Biologique vers des pratiques agroécologiques : réduction de l'Indicateur de Fréquence de Traitements phytosanitaires (IFT), autonomie des exploitations, adaptation au changement climatique, agroforesterie, préservation de la biodiversité, stockage carbone, gestion de la matière organique, des sols, de l'eau et de l'énergie, ...
- Intégrer les enjeux du développement durable de l'amont à l'aval : tendre vers du commerce équitable, réduire les déchets y compris les emballages, réduire l'impact carbone des filières, développer la sobriété énergétique, optimiser des circuits logistiques de distribution, augmenter la consommation en local, développer la Responsabilité Sociale des Entreprises (RSE) et la solidarité alimentaire, améliorer la qualité organoleptique et nutritionnelle des produits.



### Acteurs et partenariat

S'associer aux partenaires du Plan : GIEE, groupe Dephy, exploitations Label bas carbone, réseaux de fermes pilotes, Life Biodiv paysanne, exploitations et ateliers technologiques des lycées en Agriculture Biologique, entreprises de transformation, porteurs de PAT, PNR, réseaux des espaces protégés...



### Indicateurs

Nombre de GIEE en Agriculture Biologique, de groupes écopyto en Agriculture Biologique.



### Actions

- Accompagner les producteurs pour leur permettre de répondre aux difficultés posées par le changement climatique : formation, réunions collectives, expérimentation.
- Accompagner les entreprises dans leurs démarches RSE.
- Développer des filières Bio équitables.
- Le Contrat Agriculture Durable (CAD) mis en œuvre par la Région a pour objectif d'engager le maximum d'agriculteurs vers la transition agroécologique grâce à un accompagnement stratégique global et transversal permettant d'être plus robuste face aux enjeux de demain.

Via son Pacte Vert, la Région intègre les enjeux du développement durable dans ses dispositifs d'accompagnement,

- Intégrer les enjeux du développement durable à l'AAP filières Bio,
- Identifier l'Agriculture Biologique comme réponse à l'enjeu environnemental dans les critères de sélection en lien avec le développement durable,
- Renforcer les liens avec les instances de suivi de la biodiversité,
- Organiser une concertation régionale entre les démarches : faire du CoBi'O un temps d'échanges et d'ouverture de la filière AB à ces nouveaux enjeux.

*Dispositifs mobilisables : GIEE, CAD, groupe Dephy, groupes 30 000, AAP Ecophyto, Mesure Agro-Environnementale et Climatique (MAEC) Transition, AAP filières AB, Contrat de filière agro-alimentaire, Investissements des Entreprises Agro-Alimentaires, Ingénierie territoriale, France 2030, aides des Agences de l'eau en co-financement des AAP régionaux ou aides complémentaires sur les démarches territoriales validées.*



## Axe 5 :

### DÉVELOPPER L'OFFRE DE FORMATION ET DE RECHERCHE- EXPÉRIMENTATION

#### Diagnostic et enjeux :

La région compte 22 Établissements Publics Locaux d'Enseignement et de Formation Professionnelle Agricoles (EPLEFPA) comportant 25 exploitations agricoles et 3 ateliers technologiques. Ces exploitations agricoles sont des lieux privilégiés de formation des apprenants, d'innovation, de démonstration et d'échanges en milieu rural. Elles sont nombreuses à avoir franchi le cap du passage vers l'Agriculture Biologique, conformément au plan « enseigner à produire autrement pour les transitions et l'agro-écologie » (2019-2024). Il existe également 46 établissements privés en région dont 17 Maisons familiales et rurales.

La région compte 4 établissements d'enseignement supérieur agricole avec lesquels les organisations professionnelles travaillent régulièrement sur les problématiques des filières AB. Dans le cadre du projet Transition en Territoires de l'Agriculture, l'Alimentation et l'Environnement (TETRAE), l'Institut National de Recherche pour l'Agriculture et l'Environnement (INRAE) et INTERBIO Occitanie ont lancé un projet "DEFIBIO" sur 5 ans. De nombreux centres d'expérimentation très impliqués sur l'Agriculture Biologique existent en région.

## Bilan :

### Atouts :

- Un appareil de formation agricole qui maille le territoire régional,
- Un engagement des établissements notamment via leurs exploitations, vers l'Agriculture Biologique,
- La présence en région de nombreux acteurs de la recherche et du développement (notamment pôle de compétitivité) et de l'expérimentation.

### Opportunités :

- Un historique de formations labellisées "Agriculture Biologique",
- Une dynamique nationale avec le réseau FORMABIO et le plan Enseigner à produire autrement (EPA),
- Un renforcement possible des synergies entre acteurs de la formation et professionnels des filières,
- Des programmes de recherche en Agriculture Biologique qui commencent à se structurer.

### Faiblesses :

- Un manque de visibilité des formations actuelles répondant aux enjeux de l'Agriculture Biologique,
- Un faible partenariat du réseau de la formation et de l'enseignement technique et supérieur agricole régional avec les structures professionnelles de l'Agriculture Biologique.

### Menaces :

- Une inadéquation de l'offre de formation avec les attentes des professionnels,
- Un volet expérimentation insuffisant notamment pour les filières émergentes,
- Une mutualisation des résultats de recherche et développement peu effective,
- Les effets du changement climatique qui impactent la production.

# Objectifs

- Promouvoir et accompagner la reconnaissance des formations à orientation Agriculture Biologique dans les EPLEFPA en lien avec les réseaux professionnels de l'Agriculture Biologique,
- Lever les impasses techniques qui peuvent freiner le développement de la filière, s'adapter aux questions de changement climatique, de lutte contre les bio agresseurs, objectiver et valoriser les services écosystémiques rendus par l'Agriculture Biologique, idem sur le bien-être animal...
- Diffuser les résultats, mettre en avant les travaux de recherche et d'expérimentation en cours, et interfacer entre les réseaux de l'Agriculture Biologique, de l'agriculture conventionnelle et les acteurs professionnels,
- Atteindre les objectifs du plan « enseigner à produire autrement pour les transitions et l'agro-écologie » : 100% des établissements disposant d'une ou de plusieurs exploitations agricoles et ateliers, ont au moins un de leurs ateliers de production en Agriculture Biologique et 30% de la SAU de l'enseignement agricole est certifié « Agriculture Biologique ».



## Acteurs et partenariat

Lycées agricoles, enseignement supérieur, organismes de recherche et d'expérimentation.



## Indicateurs

Nombre d'établissements avec exploitations agricoles et ateliers certifiés "Agriculture Biologique", SAU en Agriculture Biologique des exploitations, nombre de formations labellisées "Agriculture Biologique", part de l'Agriculture Biologique dans les expérimentations accompagnées.



## Actions

### I/ DÉVELOPPER L'AGRICULTURE BIOLOGIQUE DANS L'OFFRE DE FORMATION

En lien avec les besoins des acteurs et en intégrant les évolutions techniques :

#### ■ Développer la formation initiale dans les lycées d'enseignement agricole

Mise en œuvre de diplômes rénovés dans le cadre du plan « enseigner à produire autrement » qui intègre l'Agriculture Biologique comme mode de production.

#### ■ Développer la formation professionnelle dans les lycées d'enseignement agricole

Les professionnels réalisent de nombreuses formations dans le cadre de leur mission d'accompagnement de la production.

Poursuivre le développement de l'offre de formation continue des agriculteurs et améliorer l'accès des agriculteurs AB et conventionnels à la formation continue sur des formations dédiées à l'Agriculture Biologique et pour la multi-performance des exploitations agricoles.



## • Développer l'apprentissage dans les lycées d'enseignement agricole

### • Développer des exploitations en Agriculture Biologique dans les Établissements Publics Locaux

Poursuivre le développement de l'Agriculture Biologique sur les exploitations des EPLEFPA régionaux.

Réactiver la dynamique de l'Agriculture Biologique au sein du réseau de l'enseignement agricole dans le cadre du programme « Enseigner à produire autrement » et en lien avec le réseau FORMABIO. Mieux utiliser les outils publics de type plateformes technologiques pour la formation et l'accompagnement des acteurs de l'agroalimentaire.

*Dispositifs mobilisables : AAP conjoint, Service Régional de la Formation et du Développement (SRFD), Service Régional de l'Alimentation (SRAL), Service Régional de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire (SRAA), PIA 4 appel à manifestation d'intérêt « Compétences et métiers d'avenir », Enseigner à produire autrement, convention Agence de l'eau / Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt (DRAAF) / dispositif Région sur les lycées.*

## • ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE EN AGRICULTURE BIOLOGIQUE

### • Réaliser des expérimentations en Agriculture Biologique

De nombreux centres d'expérimentation et instituts techniques réalisent de l'expérimentation sur l'Agriculture Biologique en région. La région accueille également un centre dédié à l'Agriculture Biologique, le CREABio. Les exploitations des lycées constituent également des partenaires importants dans la mise en œuvre d'actions d'expérimentation. Les comités techniques mis en œuvre au sein d'INTERBIO participent à l'identification des thématiques prioritaires.

*Dispositifs mobilisables : Dispositif régional expérimentation PSN, AAP CASDAR Connaissances, Démultiplication, Co-innovation, AAP des Agences de l'eau, Groupe Opérationnel du Partenariat Européen pour l'Innovation (GO PEI), Groupement d'Intérêt Economique et Environnemental (GIEE).*

### • Mettre en place des outils innovants et adaptés de démonstration pour toucher le plus de producteurs

**Faire connaître les dispositifs de financements et AAP sur les thématiques de recherche et innovations (PNDAR, CASDAR, PEI, etc)**

## • ÉVALUATION DES ACTIONS EN AGRICULTURE BIOLOGIQUE

### • Renforcer les synergies entre acteurs de la formation et professionnels des filières

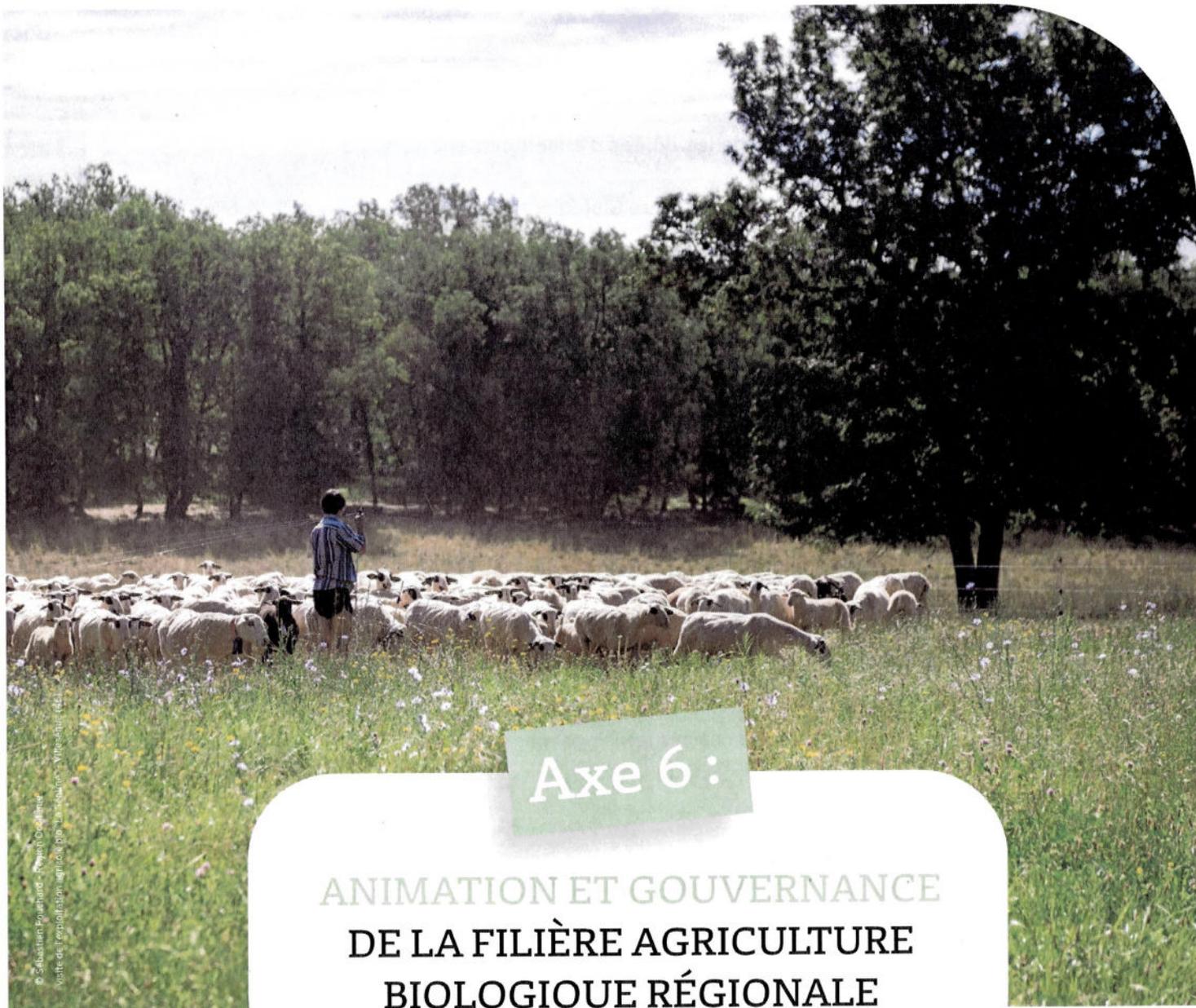
• **Instaurer un dialogue plus fréquent** entre les professionnels et les organismes de recherche et expérimentation, en particulier l'Institut National de Recherche pour l'Agriculture et l'Environnement (INRAE), pour améliorer les transferts de connaissances

• **Mieux identifier et coordonner** les remontées des besoins spécifiques régionaux des professionnels et leur mise en adéquation avec les travaux de recherche existants ou à mettre en œuvre

• **Encourager la participation** des acteurs professionnels à des programmes de recherche-expérimentation et favoriser les essais terrain

**Participer au programme DEFIBIO** porté par l'Institut National de Recherche pour l'Agriculture et l'Environnement (INRAE) et INTERBIO Occitanie dans le cadre des programmes nationaux TETRAE.

*Dispositifs mobilisables : AAP Gouvernance Agriculture Biologique*



## Axe 6 :

### ANIMATION ET GOUVERNANCE DE LA FILIÈRE AGRICULTURE BIOLOGIQUE RÉGIONALE

#### Diagnostic et enjeux :

La filière Bio est diverse : elle couvre toutes les productions agricoles et tous les circuits de distribution, à la fois au niveau local et à l'international. Elle a donc besoin d'une structuration transversale adaptée à ses enjeux. Elle est très innovante dans les pratiques agricoles et les formes d'organisation qu'elle met en place. Tous ses acteurs partagent le même cahier des

charges et la même volonté de développer une agriculture respectueuse de l'environnement. Il est donc nécessaire de catalyser toutes les recherches et toutes les initiatives au sein d'une structure à caractère interprofessionnel unique, qui représente l'ensemble de ses filières et maillons, INTERBIO Occitanie.



## Mises



- Un copilotage État/Région stable, depuis 2018,
- Une association à caractère interprofessionnel régionale qui regroupe l'ensemble des réseaux,
- Une gouvernance structurée et des instances de dialogue stabilisées depuis 2018,
- Un Observatoire Régional de l'Agriculture Biologique (ORAB) stabilisé dans un cadre conventionnel, depuis 2018,
- Un appel à projet commun État/Région/ Agences de l'eau depuis 2017,
- Un travail partenarial avec plusieurs interprofessions régionales.



- Un nouveau Plan Bi'O multipartenarial,
- De nouveaux acteurs : réseaux professionnels, distribution, consommation, associations citoyennes, ... à intégrer,
- De nouvelles thématiques à appréhender : installation, développement durable, solidarité alimentaire, territoires...
- De nouvelles initiatives interprofessionnelles.

## Faiblesses :

- Une légitimité de l'association à renforcer,
- Une articulation qui reste à clarifier avec l'échelon départemental,
- Des acteurs moins présents : formation, recherche, entreprises, territoires, distribution,
- Des temps de concertation parfois chronophages,
- L'Agriculture Biologique régionale parfois absente des discussions qui la concernent dans les différentes instances,
- Une difficulté à élaborer des priorités régionales.

## Menaces :

- Des sujets de concurrence entre réseaux,
- Une modification de la conjoncture économique des filières Bio,
- Des budgets contraints,
- Une dépendance financière aux subventions.

## Objectifs

- Renforcer l'interlocuteur unique pour la filière Bio régionale, sur les thématiques émergentes,
- Conforter une concertation stratégique sur le développement des filières et des projets amont/aval, en lien avec les besoins du marché,
- Appuyer l'émergence de projets conjoints entre organisations professionnelles,
- Faire entendre les spécificités de l'Occitanie dans les instances qui décident de l'Agriculture Biologique (en région, au national...)
- Affiner les connaissances sur les caractéristiques de l'Agriculture Biologique en région, son évolution, ses filières, ses marchés, et ses impacts tant sur l'amont que sur l'aval,
- Élaborer des priorités régionales par filières et entre filières,
- Augmenter l'autonomie financière de l'association à caractère interprofessionnel et de ses membres.



### Acteurs et partenariat

Les partenaires du Plan : l'État, la Région, les Agences de l'eau et INTERBIO Occitanie.



### Indicateurs

Tenue d'un CoBi'O annuel, des instances de concertation et de travail, nombre de travaux réalisés par l'Observatoire, part de subventions publiques dans le budget des structures, présence de l'Agriculture Biologique dans les instances régionales et nationales, documents de cadrage régional des actions menées par l'ensemble des acteurs.



### Actions

#### I/ CONFORTER L'ASSOCIATION RÉGIONALE À CARACTÈRE INTERPROFESSIONNEL FÉDÉRANT L'ENSEMBLE DES OPÉRATEURS DE LA FILIÈRE AGRICULTURE

S'assurer de la présence d'INTERBIO Occitanie dans les instances qui décident de l'Agriculture Biologique au niveau régional et national sur l'ensemble des sujets de la filière dont la réglementation, et conforter son rôle de coordination des structures intervenant sur l'Agriculture Biologique pour toutes les filières. Les membres d'INTERBIO Occitanie peuvent aussi être associés lorsque c'est pertinent (Ocebio pour les entreprises, Bio Occitanie pour les producteurs, Sud Vin Bio sur la viticulture...).

Travailler à la reconnaissance juridique de l'association interprofessionnelle de l'Agriculture Biologique régionale. Intégrer un indicateur Agriculture Biologique dans l'ensemble des dispositifs des financeurs pour le suivi de l'accompagnement.

*Dispositifs mobilisables : AAP Gouvernance Agriculture Biologique, CASDAR, départements, ...*

### Organiser un CoBi'O annuel

L'État et la Région co-animent chaque année le Comité régional Bio d'Occitanie (CoBi'O), instance privilégiée de concertation, avec pour objectifs de valider un **plan stratégique/Contrat de filière pluriannuel**, faire le point sur les enjeux de la filière et réaliser un suivi de la mise en œuvre du Plan/Contrat.

Sont invités au CoBi'O : INTERBIO Occitanie et ses membres, Conseils départementaux, Agence Bio, Agences de l'eau, lycées et enseignement supérieur agricole, INAO et organismes certificateurs, Institut Régional de la Qualité Agroalimentaire (IRQUALIM) et Ad'Occ, organismes de recherche et d'expérimentation, structures d'accompagnement des entreprises, syndicats agricoles, SAFER, VIVEA, Parcs Nationaux, entreprises, ...

### Renforcer l'adéquation du schéma de gouvernance professionnel régional avec les besoins des filières, des professionnels et des territoires

L'articulation avec l'échelon départemental pourra notamment être clarifiée.

*Dispositifs mobilisables : AAP Gouvernance Agriculture Biologique, CASDAR, départements, ...*

### Poursuivre les actions de collecte de données et leurs diverses analyses, sur l'amont et l'aval de la filière

#### Renforcer les partenariats pour produire des données thématiques :

- avec l'Observatoire régional des Signes d'Identification de la Qualité et de l'Origine (SIQO) - IRQUALIM et INAO - pour comparer l'évolution de l'Agriculture Biologique et des autres SIQO,
- avec l'Observatoire de l'installation pour analyser les besoins afin d'assurer la transmission des exploitations Agriculture Biologique,
- avec la SAFER pour réaliser le suivi des transactions Agriculture Biologique.

#### Mettre en place un Observatoire des prix et des marges

Définir des indicateurs de prix, de coûts de production adaptés à l'Agriculture Biologique et une meilleure connaissance de la répartition de la valeur ajoutée tout au long de la chaîne.

*Dispositifs mobilisables : AAP Gouvernance Agriculture Biologique, AAP acquisition, diffusion des connaissances*

# En résumé

## Axe 1 :

SOUTENIR  
LA CONSOMMATION  
DES PRODUITS DE  
L'AGRICULTURE BIOLOGIQUE  
DANS TOUS LES CIRCUITS

## Axe 2 :

FAIRE  
DE L'AGRICULTURE  
BIOLOGIQUE UN ATOUT  
POUR LES TERRITOIRES

## Axe 3 :

FAVORISER L'ACCÈS  
À L'AGRICULTURE  
BIOLOGIQUE  
POUR TOUS

## Axe 4 :

CONSOLIDER LA PRODUCTION  
ET STRUCTURER DES FILIÈRES  
POUR GARANTIR  
UNE JUSTE RÉPARTITION  
DE LA VALEUR AJOUTÉE

## Axe 5 :

DÉVELOPPER L'OFFRE  
DE FORMATION ET  
DE RECHERCHE-  
EXPÉRIMENTATION

## Axe 6 :

ANIMATION ET GOUVERNANCE  
DE LA FILIÈRE AGRICULTURE  
BIOLOGIQUE RÉGIONALE

## Lexique

- **AB** : Agriculture Biologique
- **AD'OCC** : Agence du Développement Économique de la Région Occitanie
- **AAP** : Appel À Projet
- **AE** : Agences de l'Eau
- **AEAG** : Agence de l'Eau Adour-Garonne
- **AITA** : Accompagnement pour l'Installation et la Transmission en Agriculture
- **ARS** : Agence Régionale de Santé
- **BNI** : Bas Niveau d'Impact
- **CAD** : Contrat Agriculture Durable
- **CPER** : Contrat de Plan Etat-Région
- **CASDAR** : Compte d'Affectation Spéciale pour le Développement Agricole et Rural
- **CNFPT** : Centre National de la Fonction Publique Territoriale
- **CROUS** : Centre Régional des Œuvres Universitaires et Scolaires
- **DINAIL** : Dispositif National d'Aides à l'Investissement Immatériel
- **DGCCRF** : Direction Générale de la Concurrence, de la Consommation et de la Répression des Fraudes
- **DJA** : Dotation Jeune Agriculteur
- **DRAAF** : Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt
- **DREAL** : Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement
- **EAA** : Entreprises Agro-Alimentaires
- **EPCI** : Établissement Public de Coopération Intercommunale
- **EPL** : Etablissements Publics Locaux
- **EPLEFPA** : Etablissements Publics Locaux d'Enseignement et de Formation Professionnelle Agricoles
- **GIEE** : Groupement d'Intérêt Economique et Environnemental
- **GIP** : Groupement d'Intérêt Public
- **GO PEI** : Groupe Opérationnel du Partenariat Européen pour l'Innovation
- **IAA** : Industrie Agro-Alimentaire
- **INAO** : Institut National de l'Origine et de la Qualité
- **INRAE** : Institut National de Recherche pour l'Agriculture et l'Environnement
- **IBO** : InterBio Occitanie
- **IFT** : Indicateur de Fréquence de Traitements phytosanitaires
- **IRQUALIM** : Institut Régional de la Qualité Agroalimentaire
- **MAB** : Maintien en Agriculture Biologique
- **MAEC** : Mesure Agro-environnementale et Climatique

- **OGM** : Organisme Génétiquement Modifié
- **ORAB** : Observatoire Régional de l'Agriculture Biologique
- **PAC** : Politique Agricole Commune
- **PAT** : Projets Alimentaires Territoriaux
- **PIA** : Programme d'Investissements d'Avenir
- **PIB** : Point Infos Bio
- **PNA** : Programme National pour l'Alimentation
- **PNDAR** : Programme National pour le Développement Agricole et Rural
- **PNR** : Parcs Naturels Régionaux
- **PPAM** : Plantes à Parfum Aromatiques et Médicinales
- **PPAS** : Programme Pluriannuel d'Activités de la Safer
- **PRSE** : Plan Régional Santé Environnement
- **PSN** : Plan Stratégique National
- **RHD** : Restauration Hors Domicile
- **RSE** : Responsabilité Sociale des Entreprises
- **SAFER** : Société d'Aménagement Foncier et d'Établissement Rural
- **SAU** : Superficie Agricole Utilisée
- **SIQO** : Signes d'Identification de la Qualité et de l'Origine
- **SRAL** : Service Régional de l'Alimentation
- **SRFD** : Service Régional de la Formation et du Développement
- **TBE** : Territoire Bio Engagé
- **TETRAE** : Transition en Territoires de l'Agriculture, l'Alimentation et l'Environnement
- **UE** : Union Européenne

